



**SAINT-HIPPOLYTE**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général par intérim de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 10 août 2021, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
<b>DDM 2021-0046</b> <b>Lots 2 766 917 et 2 766 919, 388<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour un lot projeté, une largeur de 40 mètres au lieu de 50 mètres.
<b>DDM 2021-0047</b> <b>35, rue des Plaines</b>	Autoriser, pour l'agrandissement de la résidence via l'ajout d'une véranda, une marge arrière de 1,7 mètre au lieu de 5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, si telle séance est tenue avec la présence du public ou dans le cas contraire, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 9 août 2021, en indiquant clairement quelle dérogation mineure fait l'objet d'observations, le nom et les coordonnées de la personne qui les transmet, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone, courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 21 juillet 2021.

Mathieu Meunier  
Directeur général par intérim  
/sf